

Annexe au courrier de convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 juin 2026

Proposition de modifications statutaires :

L'article 10 des statuts de l'intercommunale est modifié comme suit :

Article 10

Les actions représentatives des apports se décomposent entre les secteurs comme suit:

1. Secteur historique :

Le patrimoine de ce secteur est composé des catégories d'actions suivantes :

- ❖ TROIS CENT CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE (305.664) actions A à VINGT CINQ (25) euros détenues par les communes proportionnellement au nombre d'habitants ;
- ❖ SIX MILLE DOUZE (6.012) actions B à VINGT CINQ (25) euros détenues par la Province (6.000 actions) et les autres actionnaires publics ;
- ❖ DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions « C » nominatives et sans valeur nominale CENT (100) actions attribuées à chacune des communes actionnaires du secteur historique) visant à permettre la participation aux investissements du domaine « Egouttage » ;
- ❖ TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions « D » nominatives et sans valeur nominale CENT CINQUANTE (150) actions attribuées à chacune des communes actionnaires au secteur historique) visant à permettre la participation aux investissements du domaine « Assainissement bis ».

Ces actions « D » sont référencées D Borinage pour les travaux d'assainissement bis réalisés sur le territoire des communes de Mons-Borinage et D Centre pour les travaux d'assainissement bis réalisés sur le territoire des communes du Centre.

La souscription de chaque CPAS ou autre actionnaire public aux actions représentatives des apports du secteur historique est fixée à une part B de 25 €.

2. Secteur Propreté publique :

La souscription de chaque commune au patrimoine du secteur propreté publique est fixée à TROIS EUROS CINQUANTE CENTS (3,50) par habitant sur base des chiffres de la population arrêtés au premier janvier deux mille onze (2011).

Le patrimoine de ce secteur est représenté par SOIXANTE SEPT MILLE SEPT CENT HUIT (67.708) actions « A » à VINGT CINQ (25) euros.

3. **Secteur Participations :**

- Le sous-secteur III.A :

Le patrimoine de ce secteur est représenté par CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENTS (118.200) actions A à VINGT CINQ (25) euros.

- Le sous-secteur III.B :

Le patrimoine de ce secteur est représenté par QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE DEUX CENT VINGT SIX (4.887.226) actions A bis à VINGT CINQ (25) euros.

- Le sous-secteur III.C :

~~Le patrimoine de ce secteur est représenté par NEUF CENT SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS (966.933) actions A Ter nominatives et sans prix d'émission statutaire détenues proportionnellement au nombre d'habitants par les communes ayant historiquement confié à l'intercommunale l'activité de télédistribution sur leur territoire.~~

Le patrimoine de ce secteur est représenté par CENT SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS (166.933) actions A Ter nominatives et sans prix d'émission statutaire détenues proportionnellement au nombre d'habitants par les communes ayant historiquement confié à l'intercommunale l'activité de télédistribution sur leur territoire ».